TABLETTES HISTORIQUES.

25 vendémiaire an 6.

n

la n

es

é-

re

le

le

e-

es

te

Le ut els

rit

et

du

la

H-

les

la

ri-

e,

rs,

z, de

oir

de

in,

ent

adi

ces

ons

UITS

ve,

lux

et,

La

ece-

ur,

Ma-

aux

des

(N° 25.)

Lundi 16 octobre 1797.

Cours des changes, espèces et marchandises du 26 vendémiaire.

Amst. B°. 30 j. 57 5/8.-90 j. 58 5/8 | Lausanne, 1 1/2 2. - 1 1/2.

Id. courant, 55 5/8 1/2-56 5/8. Bale, 3 1/2 4 b. - 1 1/2 2 b.

Hamb. 196 196 1/2-194 194 1/2. Londres, 26 l. 10 8. 12 1/2-27 1/2. Madrid, - 12. 17 6. 1/2. Id. effectif. 12. - 15. Cadix, - 12. 17 1/2.

Id. effectif, - 14 17 1/2.

Genes, 96 96 1/2 - 93 1/2 94. Livourne, 103. 1/2 - 102.

Lyon, p. 10 j. Marseille, id. Bordeaux, id. Inscript. 7 l. 5 s. to. Bons 6 l. 2 s. 6 d. to s. 8 1 7 s. 6. Bon 53 l. 0/0 p.

Or fin, l'once, 103 l. 10 s. Argent, 49 l. 10 s. Piastre, 5 l. 7 s. 6. Quadruple, 80 5 s. Ducat, 11 l. 12 s. Guinée, 25. 6. Souverain , 34. 2. 6. Café mart., 42 à 43 s. la l. St.-Domingue, 41 à 42.

Sucre d'Orl. 43. à 46. d'Hamb. 45 à 51. Savon de Mars. 16 s. 9 17: Huile d'olive, 23 à 24. Coton du Lev. 34 à 54. des Iles, 50 s. à3 l. 5. Esprit 3-6, 560 à 565. Eau-de-vie, 22 d. 390 à 420. Sel, 4 l. 5 s. à 10 s.

#### TURQUIE.

Constantinople, 9 septembre. - On vient de décou-Vrir dans cette ville un crime affreux et inoui jusqu'à ce jour: un janissaire, Emir, âgé de soixante-dix ans, de concert avec sa femme, attirait furtivement chez lui des jeunes gens dont l'embonpoint secondait ses vues. les avoir inhumainement égorgés, il faisait bouillir leurs corps dans une chaudière, et de leur graisse composait une espèce d'onguent dont il tirait le plus grand débit. Quelques indices ayant excité l'attention d'un des tipditchocodar du grand-visir, le janissaire fut surpris dans le moment où il consommait son crime sur un jeune Arménien de quinze à seize ans. Il fut aussi-tôt saisi, ainsi que sa femme; et, quelques jours après, ces deux scélérats ont été pendus devant leur maison, située à Samathia.

## ALLEMAGNE.

Vienne, 29 septembre. - Les équipages de l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, nommé général en chef de l'armée d'Italie et de celle d'insurrection hongroise, partiront la semaine prochaine pour Laybach. Une partie de cette dernière, au nombre d'environ trente mille hommes, agira de concert avec la première : le reste formera près de Gratz un corps de réserve, qui ne sera destiné à agir que dans le cas de nécessité. La nation hongroise a assuré une pension de 500 florins à tout officier national qui méritera, par sa valeur et sa conduite, la petite croix de l'ordre de Marie-Thérèse; et à ceux qui seraient décorés, a ce titre, de la grand-croix, une pension de 1500 florins indépendamment de celle que l'empereur leur paie comme chevalier ou grand-croix de cet ordre militaire.

Au milieu des grands objets qui occupent notre cabinet au dehors, S. M. l'empereur ne continue pas moins de porter son attention sur tout ce qui tend à améliorer l'administration intérieure. Ainsi le directoire général qui a subsisté jusqu'à ce moment, ne comprendra plus, à l'avenir, dans son ressort que la Bohème, la Moravie et la Silesie. Il sera cree une cour particulière pour toute l'Autriche; les universités et le consistoire auront leurs tribunaux particuliers; l'en doit aussi en établir un pour les personnes attachées aux ambassades et pour les gens de la cour. Le tribunal suprême de justice sera supprimé, les membres qui le formaient répartis dans les autres departemens.

Mercredi dernier, M. le comte de Metternich, nommé pour assister au congrès de paix de l'empire, a eu de l'empereur une audience dans laquelle il a remercié S. M. M. Woelsch, professeur du droit public à notre univer-

sité, doit accompagner ce ministre dans sa mission.

Bonn, 4 octobre. - Les habitans de cette ville ont donné, le 22 du mois dernier, une nouvelle preuve de leur attachement à leur souverain. Voyant que leur protestation contre la fédération cis-rhémane n'avait produit aucun effet, ils arrêtèrent entr'eux que quiconque assisterait à cette solemnité, ou même permettrait que ses enfans, domestiques, etc. s'y trouvassent, serait privé du droit de bourgeoisie. En conséquence, le cortège passa, toutes les portes et fenêtres se trouverent fermées, les rideaux tirés; et chaque fois que le cri de vive la république se sit entendre, celui de vive Maximilien François retentit dans l'intérieur des maisons. Les notables de plus de 40 villages avaient été invités à se rendre à Bonn, pour assister à la fête : ils y vinrent en effet; mais lorsqu'ils virent que le cortège se formait, ils sortirent de la ville et retournérent chez eux.

Hambourg, 4 octobre. — Le 30, le roi de Suède est parti de Stokholm avec une suite nombreuse pour aller recevoir, à Carlscrona, la princesse Frédérique de Baden, sa future épouse.

Cologne, 29 septembre. — L'armée de Sambre et Meuse invoque l'humanité, la bienfaisance et les arts, pour élever un monument à la mémoire du général Hoche. Le général Lefebvre a proposé de lui construire un mausolée dans les champs de Weissenthurn, et de fonder une rente perpetuelle de 2,000 liv. pour l'instruction de la jeunesse. Championnet s'est chargé de l'exécution de ce projet. Déjà pour cet objet il a fait l'acquisition de cent soixante-quatorze verges de terre.

On a ouvert une souscription pour faire les fonds né-cessaires. Déja 15,000 liv. ont été déposées entre les mains de Pol Gieser, banquier à Coblentz, par les généraux et militaires de tous les grades.

Du 3 octobre. — Le 22 du mois dernier, nos chess, de tributs s'assemblèrent dans la matinée, et ils envoyèrent à la municipalité, un écrit portant : « qu'ils avaient ap-« pris que la fête qui allait être célébrée devait avoir « lieu au nom de la bourgeoisie; que cependant eux et « leurs concitoyens n'en avaient aucune connaissance, " qu'ils ne prendraient part maintenant, ni dans aucun \* temps, à un acte de cette nature; que conséquemment "ils protestaient contre tout ce qui pourrait se faire, et demandaient l'insertion de cette protestation au proto-"cole. » Cet écrit non-seulement fut renvoyé à nos premiers magistrats, mais encore il fut défendu aux signataires de s'assembler à l'ayenir sans en avoir reçu la permission, ou sans avoir annoncé le motif de leur assemblée.

Malgré le bruit d'une reprise prochaine des hostilités, l'on ne remarque encore aucuns mouvemens parmi les troupes qui sont ici et dans les environs, dont le nombre n'est pas fort considérable. Nous voyons arriver journel lement quantité d'émigrés des Pays-Bas et de la France.

L'on craint que la nouvelle année républicaine ne commence par l'imposition d'une nouvelle contribution, quoique la dernière ne soit pas encore entièrement acquittée. Le clergé doit payer aujourd'hui le reste de sa quote

part.

Les innovations vont leur train. Notre nouveau magistrat a nommé une commission, composée de 3 jurisconsultes, 5 marchands et 3 hommes de métier, chargés de rédiger un plan pour la réforme des tribunaux de justice. Il n'y aura plus, dit-on, que des juges-de-paix, et l'on ne pourra appeler de ces derniers que devant la susdite commission. D'après une disposition qui a été publiée le 27, les séances du magistrat seront désormais publiques; l'entrée ne sera toutefois permise qu'à 54 habitans à la fois, et il sera distribué à cet effet des cartes signées par le sectétaire; chacun pourra soumettre ses observations par écrit; les mémoires et pétitions ne devront point être rédigés d'après l'ancien protocole, mais sur le pied français, et avec les formules de citoyen N...... citoyen président, salut et respect, etc., etc., etc. Ainsi l'on tend par tous ces moyens à nous rapprocher du but vers lequel on paraît décidé à nous entrainer.

On lit ici une proclamation de l'électeur de Cologne à ses sujets. Cette pièce fait la plus grande sensation, et

produira certainement son effet.

Hildesheim, 29 septembre. — Quoique la situation actuelle des affaires exige la continuation des mesures prises pour le maintien de la neutralité et du repos du nord de l'Allemagne, cependant les dispositions pour l'entretien des troupes qui gardent cette ligne ont été faites sans qu'on ait eu recours à un nouveau congrès des Etats alliés; M. de Dohm, ministre de Prusse, est revenu ici, ces jours derniers, d'Halberstadt, pour ce sujet. Les troupes resteront dans les positions qu'elles ont occupées jusqu'à présent; les petites dislocations qui ont eu lieu de temps à autre, n'ont eu d'autre objet que d'allèger, le plus qu'il était possible, le fardeau des logemens, par une répartition plus étendue et plus diversifiée.

### HOLLANDE.

La Haye, 8 octobre. — L'assemblée nationale batave a nommé le citoyen M. van der Goes, ci-devant envoyé de cette république à la cour de Copenhague, ensuite à relle de Madrid, pour faire les fonctions de secrétaire permanent de la commission des affaires étrangères.

A la séauce du 3 de ce mois, il fut fait un rapport, de la part de la même commission, au sujet des émigrés français, dont le nombre, au lieu de diminuer dans les grandes villes de notre pays, paraissait au contraire y augmenter, et devenir dangereux pour le repos public dans l'ordre actuel des choses. Il fut établi en conséquence une com-

mission particulière, chargée d'aviser aux mesures à prendre relativement à cet objet, et d'en faire rapport incessamment

On a des avis que la flotte de cet Etat est sortie du Texel, samedi 7 de ce mois, au nombre de dix-sept vais seaux de ligne et de onze frégates ou moindres bâtiment armés, et qu'elle a mouillé en bon état à l'ouvert de la rade. Les troupes de l'armée française du Nord, à la paie de notre république, se sont déja mises en mouvement pour le Rhin, qu'elles sont destinées à garnir depuis Dusseldorff jusqu'à Nimègue.

ci

co

ur

m

### NOUVELLES INTERIEURES.

Bruxelles, 22 vendémiaire. — Nous venons d'être témoins ici d'un fait, peut-être unique dans son genre depuis la révolution. Après la destitution des diverse autorités constituées, les membres acceptans de notre nouvelle administration municipale ont voulu s'adjoindre de collègues; mais ils n'ont pu, parmi les nombreux citoyen que renferme cette commune, en trouver qui voulussen se charger de ce pénible, mais honorable emploi. En conséquence, ces magistrats resteront réunis en commission municipale; et on assure que la commune paien une indemnité de six livres par jour à chaque membre par forme de punition de l'insouciance des habitans que refusent de se sacrifier au service de leurs concitoyems.

Le commissaire-ordonnateur en chef de l'armée de Samba et Meuse avait demandé, l'année dernière, par forme de réquisition, une énorme quantité de vivres et de fourages qui devaient être fournis par les neuf département réunis. Les administrations centrales d'alors avaient de fendu d'optempérer à cette demande, qu'ils regardaient comme inconstitutionnelle. Aujourd'hui ce commissiire croyant trouver moins de difficultés à l'exécution des ordres, vient d'annoncer qu'il va faire poursuivre militairement la rentrée des objets requis. Nous espérmantement pas moins que leurs prédécesseurs, zélés pour l'intérêt de leurs concitoyens sur lesquels la constitution étent ses rameaux protecteurs, comme sur tous les Français

### PARIS.

Les administrateurs du bureau central du canton de Paris, en acceptant les fonctions qui leur sont confiet par le gouvernement, ont manifesté aux yeux de leurs al ministrés l'esprit qui les anime. Une adresse, publiée au jourd'hui, contient l'expression la plus énergique de let dévouement à la constitution de l'an 3, de leur haine la royauté et à l'anarchie, et des fermes dispositions a ils sont de poursuivre les voleurs et les assassins.

Severité, justice, humanité, vigilance sont, disen-

ils, la devise qu'ils ont adoptée.

— Une gazette de Schaffhouse, du 7 septembre, annonce que le 28 septembre on avait appris à Insbrud que la paix a été définivement signée à Udine.

La Gazette de Zurick, de la même date, dit qu'un courier extraordinaire, venant d'Udine et se rendanti Paris, a passé à Milan le 3 octobre, et a répandu la poble de la reprise des hostilités sur les rives de l'Izona Chacun de ces deux journalistes attendait avec impatient la confirmation de sa nouvelle.

— Il est risible de voir tous les journaux copier à l'envi dans le Conservateur, l'histoire de la conspiration d'u prendre qu'ils racontent avec l'empressement qu'on met à la nouamment sortie de veauté. Si ces journaux se donnaient la peine de se lire eux-mêmes, ils verraient qu'ils ont donné, il y a environ sept vais. cinq mois, la même nouvelle, décorée des mêmes cirbâtimen constances, et qu'ils n'en omettent qu'une seule, c'est ert de la qu'alors on disait que le ministère espagnol n'était pas à la paie étranger à cette conspiration. Un peu plus de mémoire et uvement un peu moins d'imagination ne nuiraient point aux jourpuis Dus. nalistes.

-Le directoire n'a reçu depuis six jours aucune nouvelle d'Italie.

- Le ministre de la marine Pléville Pélay est nommé contre-amiral.

- La commission militaire n'a prononcé aucun jugement depuis celui qui acquitte Brugières; elle n'a pas même tenu de séances publiques pour se livrer à un dépouillement de pièces qui les occupera encore deux

Menessier, contumace de Vendôme, va comparaître au tribunal criminel pour purger sa contumace. C'est encore Réal qui va se charger de cette affaire.

- L'ouverture du théâtre de la rue Favart, communément appelé les Italiens, est fixée au premier brumaire. Des décorations fraiches et une salle reconstruite à neuf, et coupée sur un plan mieux entendu qu'autrefois, vont donner à ce théâtre le seul avantage qui lui manquat, et vont lui assurer les succès dont Gretry, Méhul, Kreutzer, d'Alayrac, Martini, et dix acteurs des plus célèbres de Paris, le rendaient digne depuis long-temps.

# VARIÉTÉS.

Des effets de la crainte et de la modération dans un gouvernement.

J'ai vu dans plusieurs journaux accuser Poultier de modérantisme. Si c'est un crime de sa part, je m'honore de le partager avec lui et avec tous les grands hommes qui ont acquis quelque expérience et quelque réputation dans l'art de gouverner leurs semblables.

J'ouvre mon Ciceron au livre 11 de ses offices, chapitre VII, et j'y lis cette vérité de tous les siècles, qu'on craint nécessairement quand on veut se faire craindre, et que c'est le meilleur moyen de prouver sa faiblesse,

et de faire perdre toute idée de sa force.

Ecoutons-le lui-même : « Dans une ville libre, chercher à se faire craindre, c'est une folie sans égale; vainement on foule aux pieds les lois, on effraie la liberté: tot ou tard elles se relèvent, et s'expriment, ou par un silence éloquent, ou par des vœux secrets, contre l'usurpation. La tyrannie ne fait qu'aigrir l'amour de la liberté. L'amour, au lieu de la crainte, voilà le système qu'il faut suivre, parce qu'il multiplie les sûretés de l'homme et les ressources de la fortune. C'est ainsi qu'on prospère, et dans son domestique, et dans l'Etat. Souvenons-nous toujours qu'on craint nécessairement quand on veut se faire craindre.

» Qui fut plus malheureux que Denis l'ancien? Redou-tant la main de son barbier, il se brûlait lui-même le poil avec un charbon ardent. Quelle vie que celle d'Alexandre de Phérée! On dit qu'il aimait tendrement sa femme; et cependant, lorsqu'il passait de la salle du festin dans son

Brabançon , nommé Segré , découverte à Lisbonne , et déchiquetures des Thraces , marchait devant lui l'épée à la main : il envoyait des satellites qui visitaient par-tout, cherchant s'il n'y avait pas quelque poignard caché parmi les habillemens de cette femme. Malheureux! qui croit un soldat barbare et mutile plus sidèle que sa semme! Sa rainte fut cependant justifiée : Thébé le soupçonna d'in-

sidélité; elle le poignarda, pour se venger.

" Une puissance qui n'est que redoutable a beau être forte, elle ne saurait être longue. Voyez Phalaris, ce monstre plus cruel que tous les autres monstres; il périt, non pas dans des embaches comme Alexandre de Pliérée, ni par les coups d'un petit nombre de conjurés comme notre dernier tyran (César), mais dans le soulèvement universel de la ville d'Agrigente. La Macédoine entière n'a-t-elle pas abandonné Démétrius? Ne s'est-elle pas rangée du parti de Pyrrhus? Lacédémone, des qu'elle a commencé à user tyranniquement de sa puissance, n'a-t-elle pas perdu tous ses alliés, qui ont été tranquilles spectateurs de la malheureuse journée de Leuctres. »

Je ne finirais pas si je citais tous les faits qui, depuis ceux rapportes par Ciceron, attestent que, dans quelque position que ce soit, jamais on a tiré aucun avantage de la crainte, et qu'elle a toujours tourné contre ceux qui l'ont mise en usage; mais que n'obtient-on pas avec la modération : c'est le seul et unique moyen de gagner tous les cœurs, de réconcilier toutes les haines, et d'étouffer les germes de

toutes les dissentions civiles.

Voyez comme tous ceux qui ont voulu arriver à ce but y sont aisément parvenus. Je n'en rapporterai que quelques exemples. L. Sestius, qui avait été questeur de Brutus, au temps de la bataille de Philippes, conservait chèrement la mémoire de son infortuné général. Il montra un jour son portrait à Auguste qu'il gardait soigneusement, et lui parla de lni avec cette estime, cette vénération dont il avait toujours été pénétré pour sa vertu. Bien loin de regarder cet attachement inviolable pour la mémoire de son ennemi, comme une raison de haine et de vengeance, l'empereur l'en récompensa en le nommant à sa place pour remplir le consulat. Cette action charma tout le monde, dit l'historien, et sur-tout le senat. On voyait encore un reste de penchant pour les anciens défenseurs du gouvernement républicain.

L'empereur Charles IV, instruit qu'un de ses officiers, séduit par l'argent des ennemis, méditait de l'assassiner ou de l'empoisonner, le sit venir, et lui dit : « J'ai appris avec peine que vous n'aviez pas le moyen de marier votre fille, qui est déja grande; tenez, voilà mille ducats pour sa dot. « Quelle fut la surprise de ce traître, et comme il sentit son ame se déchirer! Il n'avait pas assez de force pour courir se dégager de sa promesse criminelle.

Vendez le jardin de votre père, dit le poëte Sadi, pour en acheter un seul cœur. Brûlez les meubles de votre maison, si vous manquez de bois pour préparer le repas de votre ami; faites du bien à vos ennemis, faites-leur des présens; ne menacez pas le chien qui aboie, jetezlui un morceau de pain.

### CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de Jourdan.

Seance du 25 vendemiaire.

Après la lecture de la correspondance, qui n'offre ate appartement, un barbare, qui portait sur son visage les jourd'hui rien de remarquable, Chénier entretiens la

S. ns d'etre

n genre diverse otre nou ndre de citoyen oulussen ploi. E commis ne paien membre

pitans qui citoyen. e Sambe forme de de four. artemer aient de gardaien missaire on de se

ivre m esperor se monpour l'in ion étend Français

anton d confiée leurs a ubliée a e de les sitions o

, disent bre, an Insbruck

lit qu'on rendanti u la quou l'Izonzo npatience

à l'envi, tion dy

conseil des avantages que procurerait au commerce un avait demande s'il était compris dans la loi du 3 brus canal de Dieppe à Paris. Le plan qui en a été présente maire. La commission chargée d'examiner cette pétition dans une des législatures précédentes, a obtenu les suffrages de Condorcet, Bordas et Lavoisier. Sur la proposition de l'opinant, le directoire est invité à faire savoir au conseil si se projet de ce canal peut s'accorder avec les plans déja arrêtés, soit pour la navigation intérieure, soit pour l'embellissement de Paris.

Une lettre du général Delbel annonce que le général Hoche laisse, en mourant, une femme et deux enfans : il demande qu'il leur soit accordé des secours. Talot appuie cette proposition : elle est renvoyée à la commission nommée sur la proposition de Bailleul, relativement au père

du même général.

Pison - du - Galand fait arrêter l'ajournement constitutionnel d'un projet tendant à transférer de la commune d'Embrun dans celle de Gap le siège des tribunaux cri-

minel et civil des Hautes-Alpes.

Le même, par motion d'ordre, expose que l'une des plus belles institutions qu'ait produites la révolution, c'est la réforme du calendrier qui se trouve aujourd'hui coincider parfaitement avec les principales époques de la nature; cependant une foule de citoyens, par prévention ou par ignorance, refusent de s'y soumettre et s'obstinent à suivre, pour leurs usages particuliers, l'ancien calendrier. Tous les efforts des législateurs doivent tendre à extirper ce préjugé et à faire cesser cette habitude.

L'un des moyens les plus efficaces serait de faire célébrer le décadi dans toute la république et de le consacrer par le repos civil, Ainsi les tribunaux, les administrations, etc., vaqueraient ce jour-la, et nul acte civil n'y pourrait aveir lieu. Quant au reste des citoyens, l'orateur ne se dissimule pas que la voie de la contrainte serait inefficace; mais on pourrait employer l'attrait du plaisir et de l'instruction, en appelant tous les citoyens indistinctement à célébrer des jeux et à entendre la lecture des lois aux jours de décadi.

On pourrait encore ajourner à cette époque l'inscription des naissances, la célébration des mariages, en les environnant de toute la poinpe qu'exigent des actes aussi solemnels. Comme les intervalles d'un décadi à l'autre pourraient paraître trop longs aux citoyens qui travaillent, on pourrait combiner les fêtes nationales de manière qu'elles tombent le quintidi de chaque décade.

L'opinant termine en demandant le renvoi de ses observations à la commission des institutions républicaines.

Adopté. Le discours de Pison sera imprimé.

Après avoir entendu Eudes, rapporteur d'une commission spéciale, le conseil autorise l'administration municipale de Rouen à prélever sur les habitans de cette commune, par forme d'avance, une somme de 40,000 livres pour les frais de son illumination. Chaque contribuable ne pourra être imposé que pour le soixante-quinzième du revenu net de la valeur de sa location.

Le même rapporteur, après avoir exposé que la population du département de l'Outre, et notainment de la commune de Liége, exige un second substitut du commissaire du directoire exécutif près les tribunaux, propose cette augmentation. Elle est décrétée.

Jourde fait un rapport sur une pétition de Laussat, membre du conseil des anciens, qui, étant beau-frère et neveu de deux citoyens inscrits sur une liste d'émigrés, s'est convaincue que Laussat avait divorcé avec sa femme avant la loi du 3 brumaire, et qu'ainsi il n'était plus le beau-frère de l'individu inscrit sur la liste d'émigrés.

Quant à son oncle, le directoire l'a rayé définitive. ment le 16 de ce mois, après s'être convaincu que l'ins-cription était sans fondement. Il suit de ces faits que, sous aucun rapport, Laussat n'est compris dans la loi du 3 brumaire. Jourde propose, en conséquence, l'ordre du jour. Il est adopté.

Duchesne présente, au nom de la commission des finances, un nouveau projet sur les transactions entre particuliers, pendant la dépréciation du papier-monnaie. Les

dispositions suivantes sont adoptées.

1°. Les sommes dues à raison de vente d'immeubles, faite tant en propriétés qu'en usu-fruits, depuis le premier janvier 1791, jusqu'à la publication de la loi du 29 messidor an 4 seront acquittées d'après le mode

29 messidor an 4, ci-dessous déterminé.

2°. Les acquéreurs qui ont payé en partie les prix convenus en papier-monnaie, conformément aux lois exis-tantes, sont valablement libérés dans la proportion du prix qu'ils auront ainsi acquitté : de sorte que s'ils en ont payé la moitié ou les trois, quarts, ils ne pourront être considérés comme débiteurs que de l'autre moitié ou du quart restant; et cette dernière quotité du prix seule. ment sera payée en espèces métalliques, néanmoins d'après la réduction et liquidation qui en seront faites ainsi qu'il

3°. Pour déterminer ladite réduction, soit sur la totalité du prix, si elle était encore due, soit sur la portion restante, les parties seront renvoyées à des experts, qui vérifieront et estimeront l'immeuble, eu égard à son état,

au temps du contrat.

Ils prendront pour base la valeur vénale et ordinaire des immeubles patrimoniaux de même nature dans chaque

4°. Si le prix de vente qui reste dû a été, par condition expresse, stipulé payable à plus de deux ans de terme au-delà de l'époque de la publication de la loi du 29 messidor an 4, l'acquéreur ne sera admis à en demander la réduction qu'en renoncant préalablement à tout délai plus ample que celui ci dessus désigné. Seance levee.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CRETET.

Séance du 24 vendémiaire an 6.

Nul rapporteur ne demandant la parole, le conseil s'est separe après la lecture du procès-verbal de la veille.

SPECTACLES. — Du 25 vendémiaire.

Théâtre de la République. -- Le Journaliste ou l'Ami des Mœurs; les Etourdis ; les Heritiers.

Théâtre du Vandeville. -- Arlequin Pygmalion; l'Aveu supposé; la Danse interrompue,

Théâtre de la cit. Montansier. -- Les Faux-Monnoyeurs ; la Servante Maitresse.

Mardi, grand concert vocal et instrumental.

PECQUEREAU.

m

po de de sa rés